Document relatif au périmètre pour le Service d'activation de SAP Signavio Process Intelligence

Le présent Document relatif au périmètre fait partie du Contrat conclu entre SAP et le Client.

1. DÉFINITIONS

1.1. Le terme « **Approche Plug&Gain** » désigne l'approche accélérée permettant de combiner les fonctionnalités de SAP Signavio Process Insights and Intelligence.

1.2. Le terme « **Système de production** » désigne un système de production SAP utilisé pour exécuter les opérations de gestion internes du Client et dans lequel les données du Client sont traitées.

1.3. Le terme « **Services** » désigne le(s) service(s) devant être fourni(s) par SAP tel que décrit dans le présent Document relatif au périmètre.

2. PÉRIMÈTRE DES SERVICES

2.1. SAP fournira les Services décrits dans les présentes pour aider le Client dans l'activation du Service Cloud SAP Signavio Process Intelligence via l'Approche Plug&Gain. Les points suivants constituent le périmètre des Services et seront confirmés lors de la réunion de lancement.

Élément de périmètre	**Détails du périmètre**
Réunion de lancement	Présentation des Services, notamment du périmètre, des rôles et des responsabilités prédéfinis, des attentes et des délais :
Activation du Service Cloud	Activation de SAP Signavio Process Intelligence via l'Approche Plug&Gain sur la connexion entre SAP Signavio Process Intelligence et l'un des systèmes source suivants : • SAP ERP Central Component (SAP ECC) • SAP S/4HANA
Sessions d'atelier	2 sessions d'atelier sur les sujets suivants : • Session 1: analyse d'un flux de processus, y compris les améliorations de processus • Session 2: présentation de la solution pour rendre les utilisateurs finaux du Client opérationnels
Session de clôture des Services	Remise de la solution activée

2.1.1. Périmètre d'intégration

Les points d'intégration standard SAP entre les systèmes SAP ci-dessous sont inclus dans le périmètre des Services.

Point d'intégration standard SAP	**Système source**	**Orientation**	**Système cible**	**Description**
Téléversement des données du processus	SAP ECC 6.0 EHP 7 ou 8, ou bien SAP S/4HANA	>>	SAP Signavio Process Insights	Transfert des données du processus du système source SAP vers SAP Signavio Process Insights

2.2. Conditions et limitations du périmètre

Les conditions et limitations suivantes s'appliquent au périmètre des Services.

2.2.1. Limitations du périmètre fonctionnel

(a) Systèmes/Instances :
  (i) 1 instance unique de SAP Signavio Process Intelligence
  (ii) 1 Système de production SAP source du Client à connecter parmi les suivants :
    - SAP ERP Central Component (SAP ECC) 6.0 EHP 7 ou 8
    - SAP S/4HANA, n'importe quelle version

(b) Langue du système : anglais uniquement

(c) Langue pour toutes les données de gestion dans le système : anglais uniquement

2.2.2. Conditions du périmètre des Services

(a) Les Services sont fournis à distance.

(b) La langue du projet est l'anglais et l'ensemble des Livrables et de la documentation relative aux Services sera fourni uniquement en anglais, sauf disposition contraire convenue dans la réunion de lancement.

(c) Toutes les réunions et sessions sont organisées sous forme d'appel téléphonique ou de réunion en ligne à l'aide d'applications standard telles que Zoom ou MS Teams.

(d) La réunion de lancement durera 1 heure au maximum.

(e) La durée des sessions d'atelier est prédéterminée. Le calendrier concret sera confirmé lors de la réunion de lancement pendant la durée des Services, conformément à la Section « Calendrier ».

(f) Les améliorations de processus feront l'objet d'une discussion sur la base des tableaux de bord standard.

(g) La session de clôture des Services durera 2 heures au maximum.

2.3. Conditions préalables

Le Client doit respecter les conditions préalables ci-dessous avant le début des Services, sauf mention contraire :

2.3.1. Le Client dispose d'un abonnement Cloud valide fourni pour les solutions suivantes :

(a) SAP Signavio Process Insights, dernières versions des plug-ins ST-PI et ST-A/PI.
Le guide d'administration est disponible sur help.sap.com.

(b) 1 des systèmes source du Client suivants :
  (i) SAP ERP Central Component (SAP ECC), dernière version
  (ii) SAP S/4HANA, n'importe quelle version

2.3.2. Le Client fournit un accès à l'infrastructure système suivante : Système de production.

2.3.3. Le Client doit configurer la connectivité à SAP Signavio Process Intelligence sur SAP BTP, notamment : création d'un sous-compte, implémentation des Plugs-ins requis, installation des notes SAP, configuration des utilisateurs en arrière-plan et installation du certificat requis. Un guide étape par étape est disponible sur help.sap.com

2.3.4. L'utilisateur SAP BTP du Client se voit affecter la collection globale de rôles d'administrateurs et le présent compte possède les droits nécessaires pour SAP Signavio Process Intelligence.

2.3.5. Le Client exécute les instructions de préparation des Services (« Instructions relatives aux Services ») fournies par SAP. Le Client doit, en particulier, finaliser le flux de processus cible pour Process Discovery et informer SAP des processus sélectionnés.

2.3.6. Avant la réunion de lancement, le Client doit désigner des membres d'équipe et attribuer les rôles de chef de projet, responsable de processus, expert en processus de gestion et expert du système source.

2.3.7. Si un support technique est requis, le Client doit octroyer l'accès au système SAP dorsal source et au sous-compte SAP Signavio SAP BTP.

2.4. Exclusions du périmètre

Tout service non expressément répertorié dans le présent Document relatif au périmètre, notamment :

(a) les programmes ou le contenu pour migrer les données depuis les systèmes historiques;

(b) le nettoyage des données;

(c) les concepts de sécurité et rôles d'autorisation propres au Client. SAP utilisera le contenu d'autorisation standard fourni avec le Service Cloud;

(d) toute modification requise en raison des extensions et développements préexistants spécifiques au Client;

(e) toute modification requise en raison de la qualité ou de la valeur des données de base et transactionnelles du Client;

(f) toute activité de test qui n'est pas expressément mentionnée dans le périmètre, notamment les tests unitaires et les tests d'intégration dans tout environnement autre que celui dans lequel la configuration initiale a été effectuée;

(g) l'abonnement à des Services Cloud ou l'achat de Progiciels SAP;

(h) tout développement de code personnalisé, toute mise à jour ou montée de version des produits SAP;

(i) les services de formation, tels que la formation standard SAP sur les solutions SAP pour les membres de l'équipe de projet, la formation des utilisateurs ou la documentation destinée aux utilisateurs finaux.

3. APPROCHE ET RACI

Le Client assume la responsabilité globale du projet. SAP et le Client conviennent de la matrice des responsabilités suivante pour les activités principales. Les détails peuvent être définis lors de la prestation des Services.

(a) **Responsable (R) :** chargé de la réalisation des activités.

(b) **Consulté (C) :** fournit des informations concernant la démarche à adopter pour effectuer l'activité et aide à son exécution.

(c) **Informé (I) :** reçoit les informations.

Activité	**SAP**	**Client**
Préparation des Services		
Envoyer des Instructions relatives aux Services, des modèles et une liste des conditions préalables	R	I
Confirmer la réalisation des conditions préalables	C	R
Confirmer la disponibilité des membres de l'équipe du Client	I	R
Tenir la réunion de lancement	R	I
Planifier les sessions d'atelier	R	C
Réalisation des Services		
Confirmer le déploiement des conditions techniques préalables	C	R
Exécuter le déploiement technique de la fonctionnalité SAP Signavio Process Insights dans l'environnement du Client	C	R
Confirmer que les données du processus ont été extraites du Système de production du Client par SAP Signavio Process Insights	R	C
Configurer la connectivité pour SAP Signavio Process Intelligence	C	R
Tenir les sessions d'atelier	R	C

Activité	SAP	Client
Finalisation des Services		
Proposer une analyse générale d'un flux de processus, y compris les améliorations de processus	R	I
Tenir la session de clôture des Services	R	C

4. CALENDRIER

4.1. Les Services sont fournis en une fois après la réunion de lancement et leur durée estimée est de 4 semaines consécutives.

4.2. SAP se réserve le droit de ne pas démarrer les Services avant d'avoir constitué une équipe, ce qui peut nécessiter un délai pouvant aller jusqu'à 4 semaines.

5. ORGANISATION

5.1. Équipe SAP

5.1.1. SAP fournit les Services par le biais d'une équipe généralement constituée de Consultants techniques et/ou fonctionnels, entre autres rôles. Un Responsable de service désigné agira en qualité d'interlocuteur principal de SAP auprès du Client. Si plusieurs ressources sont affectées à la prestation des Services, SAP peut affecter plusieurs rôles à un même Consultant ou un seul rôle à plusieurs Consultants. En règle générale, les membres de l'équipe SAP travaillent à temps partiel.

5.2. Équipe du Client

5.3. Le Client doit nommer un chef de projet ou un rôle équivalent en tant qu'interlocuteur unique de SAP. L'équipe du Client doit comprendre des responsables des processus de gestion ou des experts spécialisés. Si un même rôle est affecté à plusieurs ressources, le Client doit clairement délimiter les responsabilités de ces dernières.

5.4. L'équipe du Client est disponible pendant toute la durée de la prestation des Services durant les périodes requises pour les Services ou recommandées par SAP.

5.5. Gouvernance

5.5.1. Les Services bénéficieront du parrainage de la direction générale du Client, qui sera régulièrement consultée et chargée de surveiller l'avancement du projet et habilitée à prendre les décisions pertinentes concernant les politiques.

5.5.2. Afin de garantir une communication efficace entre SAP et le Client, des réunions sur l'état d'avancement seront mises en place toutes les semaines, ou selon tout intervalle convenu par les parties, afin d'éclaircir les points et questions en suspens.

5.5.3. Dans la mesure requise, le Client et SAP collaboreront à l'établissement d'un modèle de gouvernance du projet et d'un forum de gouvernance de la solution au début de la prestation des Services, lesquels comprendront un processus de gestion des problèmes documenté visant à résoudre tous les problèmes qui se présentent lors des Services. Il résoudra la hiérarchisation desdits problèmes et constituera un moyen efficace de signaler et de résoudre les problèmes.

6. LIVRABLES SAP

6.1. Les Livrables suivants sont réputés terminés et approuvés par le Client lorsque les critères d'exécution susmentionnés sont réunis.

6.2. Livrables

Livrable	Description du Livrable	Critères d'exécution
Solution activée	L'activation et la configuration de SAP Signavio Process Insights sont terminées. La connectivité par API pour SAP Signavio Process Insights est établie. Les données sont validées et transmises du système source du Client vers SAP Signavio Process Insights and Intelligence.	Remise au Client de la solution activée et connectée.

7. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

7.1. Le Client doit coopérer de bonne foi avec SAP afin qu'elle puisse livrer les Services. La non-exécution par le Client de ses responsabilités ou exigences énoncées dans le présent Contrat pourra entraîner un retard de la mise à disposition des Services ou une augmentation des redevances dues.

7.2. Outre les responsabilités du Client stipulées dans les conditions applicables, le Client devra s'acquitter, en particulier, des responsabilités suivantes :

(a) Le Client est responsable de la gestion globale du projet du Client et contrôle la réalisation du projet, notamment le processus, le périmètre, les coûts, les ressources du Client et les solutions ciblées.

(b) Le Client doit affecter aux rôles répertoriés de l'équipe du Client des ressources disposant des compétences et connaissances requises et affecter toutes les ressources informatiques et commerciales nécessaires pour mener à bien les activités du Client.

(c) Le Client s'engage à déployer des efforts raisonnables pour réduire au minimum le changement de personnel pendant toute la durée des Services.

(d) Le Client s'engage à gérer les ressources tierces auxquelles il a recours et est tenu responsable de leurs actes et omissions.

(e) Le Client veille à fournir à SAP les noms et les coordonnées de ses ressources clés et des ressources tierces.

(f) Le Client est entièrement responsable de la gestion des changements organisationnels des différents services concernés.

(g) Le Client s'engage à respecter et produire les conditions préalables spécifiées nécessaires à l'exécution des Services.

(h) Le Client sera entièrement responsable de l'infrastructure technologique sur site ou hébergée par un tiers. Ladite infrastructure comprend notamment l'infrastructure SAP, l'administration du réseau et des systèmes, la sécurité, les activités de sauvegarde et de restauration périodiques, si nécessaire, et le matériel de serveurs et de stockage. Les systèmes requis seront disponibles pendant toute la durée des Services.

(i) Dans la mesure requise pour exécuter les Services, le Client doit autoriser l'utilisation d'ordinateurs portables et d'appareils mobiles SAP sur son réseau avec connexion au réseau SAP via les protocoles VPN (Virtual Private Network).

(j) Le Client s'engage à fournir des conseils techniques concernant tout système tiers auquel l'équipe SAP aura accès.

(k) Dans la mesure requise pour exécuter les Services, le Client doit dispenser les formations standard SAP pertinentes.

(l) Le Client est tenu de respecter les exigences gouvernementales et réglementaires applicables.

(m) Sur demande, le Client validera l'exécution des Services par écrit.

8. HYPOTHÈSES

8.1. Les Services sont fournis selon la version en cours du Service Cloud qui est généralement disponible au début de la prestation des Services. SAP fournit régulièrement des mises à jour générales du Service Cloud, disponibles généralement. Si une mise à jour est mise à disposition pendant l'exécution des Services, aucune planification ou configuration supplémentaire nécessaire à la prise en charge de la version mise à jour ne sera incluse dans les Services.

8.2. Sauf indication contraire, les Services sont fournis pendant les heures d'ouverture normales, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés reconnus par SAP.

8.3. Les Services sont basés sur un périmètre et un modèle de livraison prédéfinis. Lors de l'exécution des Services, SAP :

(a) appliquera les sections concernées de la méthodologie d'implémentation standard SAP Activate pour l'implémentation de solutions SAP et la transition vers ces solutions;

(b) peut utiliser des accélérateurs de projet; et

(c) peut utiliser des progiciels et outils (les « **Outils** ») dont l'ensemble des droits d'auteur sont détenus par SAP ou SAP SE. Si les Outils sont copiés sur le système du Client, les Outils et toutes les copies autorisées associées doivent être supprimés à la fin des Services. C'est à l'entière discrétion de SAP que les Outils pourront être conservés sur le système à des fins de documentation; le Client n'est pas autorisé à les utiliser à d'autres fins. Les Outils sont fournis tels quels et demeurent en l'état sans aucune garantie. SAP n'assurera ni le support, ni l'extension des Outils en dehors de ce qui a été convenu pendant la durée des Services.

8.4. Le transfert de connaissances ne remplace pas le besoin de formation standard SAP sur les solutions SAP pouvant être disponibles moyennant des contrats SAP distincts.

8.5. Les calendriers estimés sont basés sur la disponibilité continue des systèmes (le cas échéant) ainsi que sur le respect, par le Client, de ses responsabilités et obligations concernant les conditions préalables définies dans les présentes.

8.6. Toute modification apportée au périmètre des Services, qu'elle soit demandée pendant ou après la durée des Services, fera l'objet d'un contrat de Services distinct moyennant des redevances supplémentaires.